



Projet éducatif et pédagogique

Introduction

Avec la prise de compétence Accueil Collectif de Mineurs, la Communauté de Communes du Pays de Salers (CCPS) souhaite s'inscrire dans une politique volontariste et novatrice concernant l'enfance, la jeunesse et plus généralement les familles. Elle devient alors un service d'action publique et un réel relais à l'éducation et aux savoirs sur le territoire.

A travers ce projet, elle souhaite développer une nouvelle offre de service pour ses habitants, en faveur de la jeunesse et en répondant aux besoins actuels. Pour ce faire, elle est en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Son objectif est de proposer la même offre d'accueil de loisirs et le même service à tous les jeunes du territoire, grâce à un complément d'apprentissage des fondamentaux scolaires et familiaux.

Le territoire s'organise autour de quatre communes concentrant les services, commerces et équipements majeurs : St Martin Valmeroux, St Cernin, Anglards de Salers et Pleaux. L'ensemble des familles peuvent accéder aux sites en ayant la même offre. La CCPS et ses 27 communes œuvrent ensemble pour répondre aux besoins des habitants.

Les orientations éducatives

Une orientation éducative étudie et favorise les capacités pédagogiques, psychologiques et socio-économiques de l'être humain dans le but de lier son développement personnel au développement social du pays.

Les grands axes :

- **Grandir et s'épanouir** : favoriser l'épanouissement des enfants dans leurs apprentissages et donner à l'éducation toute sa dimension de formation de la personne et du citoyen.
- **Vivre ensemble et favoriser la socialisation de l'enfant** : accompagner les enfants issus d'environnements divers ; transmettre les valeurs fondamentales et les principes qui constituent le socle de nos sociétés.
- **Amener l'enfant à connaître le monde qui l'entoure** : combattre les inégalités sociales en transmettant à tous les jeunes les connaissances et les compétences nécessaires à la construction de leur avenir ; favoriser toutes les actions culturelles, scientifiques et d'ouverture aux connaissances.
- **Permettre à l'enfant de devenir « acteur » au sein des structures d'accueil et apprendre en s'amusant** : encourager l'enfant à participer à des activités culturelles, artistiques, sportives... ; renforcer leurs capacités d'esprit critique et de jugement.
- **Lutter contre les inégalités, favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et le respect de chacun** : respecter la liberté d'expression de chacun, la diversité et l'égalité des genres ; prévenir et combattre le racisme et l'intolérance.
- **Développer un service dédié aux jeunes du territoire.**
- **Favoriser les échanges entre les familles et les équipes pédagogiques** : encourager le dialogue et la coopération de tous les acteurs de l'éducation, en particulier les parents, les familles et les structures d'accueil afin de renforcer les liens sociaux et le sentiment d'appartenance.

Les moyens pour permettre le fonctionnement de l'Accueil de loisirs

Les moyens humains :

La coordination des structures est confiée à un responsable qui accompagne les équipes au quotidien, veille au respect de la réglementation liée à l'accueil des enfants, met en œuvre les orientations fixées par la collectivité et veille à répondre aux problématiques éventuelles rencontrées par les familles. Il assure la réalisation du projet d'activités en lien avec les orientations éducatives et le planning d'activités, avec l'équipe d'animateurs.

Chaque lieu d'accueil bénéficie d'une équipe d'animateurs (en fonction de la capacité d'accueil définie par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)), diplômés ou non, et d'un directeur adjoint sur chaque site. Ce dernier est en lien direct avec les familles et autres interlocuteurs (transport, restauration, prestations etc..).

L'accueil de loisirs multisite devient également un lieu de formation pour les stagiaires BAFA pour le stage pratique durant les périodes d'ouvertures.

C'est avec l'identification d'un animateur référent jeunesse que le camp ados de 6 jours /5 nuits, et les actions ponctuelles, seront mises en place. L'objectif est d'impliquer les jeunes du territoire.

Les locaux :

- Site de Pleaux : CCAS, avenue des Estourocs, 15700, PLEAUX
- Site de St Martin Valmeroux : Ecole primaire Nelson Mandella, 15140, ST MARTIN VALMEROUX
- Site St Cernin : Ecole primaire, Le Bourg, 15310, ST CERNIN
- Site d'Anglards de Salers : Lot le palin/groupe scolaire, Le Bourg, 15380, ANGLARDS DE SALERS

Une convention de mise à disposition des locaux sera signée entre les mairies concernées et la CCPS.

Les modalités de fonctionnement des structures d'accueil

Inscriptions :

Les familles auront la possibilité de se procurer le dossier d'inscription, le règlement intérieur ainsi que le planning d'activités sur le site internet de la CCPS, en direct sur les lieux d'implantations ou par mail.

Des journées de présentation et d'inscription seront programmées après distribution et diffusion du planning d'activités.

Horaires d'ouverture :

Horaires	Journée avec repas	Journée continue	Demi-journée
7h30 – 8h30	<i>Garderie (sur inscription)</i>	<i>Garderie (sur inscription)</i>	<i>Garderie (sur inscription)</i>
8h30 – 12h00	Matinée	Matinée	Matinée
12h00 – 13h30	Repas	Repas (prévoir pique-nique)	OU
13h30 – 17h30	Après-midi	Après-midi	Après-midi
17h30 – 18h00	<i>Fin des activités</i>	<i>Fin des activités</i>	<i>Fin des activités</i>

Périodes d'ouverture :

St Martin Valmeroux et St Cernin*

Petites vacances scolaires : en alternance sur chaque commune à chaque vacance

Grandes vacances scolaires : 3 semaines à St Martin Valmeroux et 3 semaines à St Cernin

*A 8h45 et 16h45, une navette de ramassage est assurée pour les enfants de la commune qui n'accueille pas le centre de loisirs

Anglards de Salers

Petites vacances scolaires : première semaine

Grandes vacances scolaires : 6 semaines

Pleaux

Petites vacances scolaires : deuxième semaine

Grandes vacances scolaires : 6 semaines

Les grilles tarifaires :

Les tarifs sont proportionnels aux revenus des foyers selon le Quotient Familial (QF)* :

Habitants CCPS

Tranches	Quotient familial	1/2 journée	Journée	Journée + repas
1	QF ≤ 427 €	2,20 €	3,00 €	5,00 €
2	428 € ≤ QF ≤ 518 €	2,50 €	4,00 €	6,00 €
3	519 € ≤ QF ≤ 660 €	3,00 €	5,00 €	7,00 €
4	661 € ≤ QF ≤ 1 045 €	3,50 €	6,00 €	8,00 €
5	1 046 € ≤ QF ≤ 1 397 €	4,00 €	6,90 €	9,20 €
6	1 398 € ≤ QF ≤ 1 833 €	4,75 €	7,80 €	10,60 €
7	1 834 € ≤ QF ≤ 2 022 €	5,20 €	9,00 €	12,00 €
8	QF ≥ 2 023 €	6,00 €	10,00 €	13,50 €

Habitants hors CCPS

Tranches	Quotient familial	1/2 journée	Journée	Journée + repas
1	QF ≤ 427 €	2,35 €	3,15 €	5,15 €
2	428 € ≤ QF ≤ 518 €	2,65 €	4,15 €	6,15 €
3	519 € ≤ QF ≤ 660 €	3,15 €	5,15 €	7,15 €
4	661 € ≤ QF ≤ 1 045 €	3,65 €	6,15 €	8,15 €
5	1 046 € ≤ QF ≤ 1 397 €	4,15 €	7,05 €	9,35 €
6	1 398 € ≤ QF ≤ 1 833 €	4,90 €	7,95 €	10,75 €
7	1 834 € ≤ QF ≤ 2 022 €	5,35 €	9,15 €	12,15 €
8	QF ≥ 2 023 €	6,15 €	10,15 €	13,65 €

*Une grille tarifaire sur trois tranches de QF sera proposée pour le camp ados et le mini-camp induit lors de l'élaboration du planning d'activités avec une annexe au projet pédagogique.

Intentions pédagogiques :

Les objectifs s'appuient essentiellement sur l'épanouissement de l'enfant et son bien être au sein d'une collectivité. La collectivité reprend la gestion des Accueils collectifs de mineurs pour les 3-17 ans existants

afin de mutualiser les ressources humaines et matérielles, harmoniser et homogénéiser l'offre de services aux familles, et proposer un développement spécifique des activités pour les 12-17 ans.

Ces objectifs mettent également en avant la socialisation et l'apprentissage de la vie collective. L'enfant doit pouvoir, à son rythme, s'épanouir au sein de l'accueil de loisirs. Pour y parvenir, l'Accueil de loisirs sera organisé par tranches d'âge : les 3-6 ans, les 6-12 ans et les 12-17 ans afin de prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant et de :

- Connaître les différentes caractéristiques des enfants selon leur âge ;
- Aménager et différencier les lieux d'accueil en fonction des différentes tranches d'âges ;
- Respecter les différents temps de vie quotidiens (repas, sieste, temps calme, accueils, temps d'animation...);
- Instaurer des temps d'échanges et discussions avec les enfants ;
- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant ;
- Respecter la réglementation en ACM ;
- Mettre en place des règles de vie ;
- Être vigilant et bienveillant.

L'aménagement du rythme de vie, les grands jeux et les sorties permettront à l'inverse des temps de partage et de cohésions de groupe tout âge confondu avec :

- Organisation de temps d'échanges et de discussions avec les enfants ;
- Bienveillance et vigilance de la part des animateurs ;
- Participation à l'organisation des repas ;
- Rangement des activités ;
- Respect des lieux et des personnes prestataires ;
- Encouragement de la mixité sociale et des échanges relationnels ;
- Mise en place de jeux de connaissances et de coopération ;
- Organisation de rencontres inter-centres.

L'Accueil de loisirs du Pays de Salers est situé sur 4 sites riches de caractéristiques historiques et un potentiel de découvertes sociales et culturelles important. L'ensemble du territoire permet également l'organisation d'activités de pleine nature à destination des enfants et des jeunes.

Afin de permettre aux 3-17ans de s'approprier leur territoire, l'Accueil collectifs de mineurs multisite du Pays de Salers devra :

Satisfaire les besoins de l'enfant en matière de découverte sportive, artistique, culturelle, environnementale et patrimoniale :

- Par les choix des thématiques ;
- Par des animations diversifiées (activités de création, sorties, jeux d'éveil) ;
- Par des rencontres de savoir-faire artisanaux et agricoles sur leur territoire ;
- Par la participation aux différents évènements culturels, sportifs et artistiques proposés sur le territoire et en adéquation avec les enfants ou les jeunes ;
- Par les visites proposées ;
- Par l'organisation de séjours courts pour les 6-11 ans (2 jours), ponctuellement, sur les différents pôles d'attraction de leur bassin de vie ;
- Par l'organisation de sorties culturelles comme à « La maison de la Salers » à St Bonnet de Salers, à « La maison de la paille et du grains » à Escorailles ; ou sportives, comme au col de Légal, à la station de ski du Falgoux, le parc d'attraction « Onirika » ou encore la base de loisirs nautique de Longayroux.

Ces différents sites permettent aux enfants et aux jeunes d'identifier et de s'approprier les richesses de leur territoire.

Faire participer les enfants aux différents temps de vie quotidien, que ce soit sur des journées d'accueil de loisirs, le mini-camp ou le camp ados :

- Participation à l'organisation des repas ;
- Rangement des activités ;
- Respect des lieux et des personnes prestataires.

Encourager la mixité sociale et les échanges relationnels :

- Temps d'échanges et d'écoute ;
- Jeux de connaissances et de coopération ;
- Rencontres inter-centres ;
- Séjours courts l'été.

L'Accueil collectif de mineurs du Pays de Salers se tournera au fur et à mesure de son développement vers le public des 12-17 ans, avec, dans un premier temps, l'organisation d'un camp d'ado de 6 jours afin de leur permettre de vivre une expérience en collectivité : partage des tâches du quotidien, gestion d'un budget, élaboration des repas ; tout en s'enrichissant individuellement de moments forts et d'activités hors du commun.

Avec la mise en place d'un référent jeunesse, ils pourront, ensemble, établir des projets participatifs, donner naissance à une nouvelle entité entre l'enfance et l'âge adulte pour faire naître des objectifs pour et envers eux.

Le règlement intérieur :

Ci-joint.